



Communiqué de presse

Journée nationale de mobilisation des personnels AESH

Mercredi 4 novembre 2015, les organisations syndicales FERC-CGT, SUD éducation, FNEC-FP-FO et FAEN ont organisé une journée nationale de mobilisation en faveur des personnels qui accompagnent les élèves en situation en handicap (AESH). A cette occasion, plusieurs rassemblements ont été organisés (Rennes, Toulouse, Clermont-Ferrand...), d'autres le seront dans les prochains jours (Perpignan, Dijon...). Localement, des sections syndicales de la FSU, du SE-UNSA, du SGEN-CFDT et de la CNT se sont jointes à l'action.

A cette occasion, l'intersyndicale FERC-CGT, SUD éducation, FNEC-FP-FO et FAEN a été reçue au ministère de l'Éducation nationale.

L'intersyndicale a rappelé le fait que nous étions loin de la « professionnalisation » annoncée, ceci d'autant plus que ce qui est proposé n'est pas dans un cadre statutaire de la Fonction publique. L'intersyndicale a demandé la mise en place d'emplois de titulaires dans le cadre d'un corps de la Fonction publique. Le ministère s'appuie sur la création d'un diplôme (publication annoncée pour décembre 2015) et d'une formation pour justifier la « professionnalisation ».

Concernant les personnels AVS en contrat CUI, le ministère annonce une augmentation de 10000 CUI en septembre 2015 ce qui porte à 58 000 le nombre de ces personnels ! L'intersyndicale a rappelé qu'elle considérait que cette utilisation massive de contrats aidés, donc de personnels très précaires, n'était pas acceptable. Ces contrats ne sont pas adaptés pour ces missions pérennes (d'ailleurs les modulations dans les contrats, qui sont en réalité une annualisation, le montrent). Concernant les milliers de personnels qui se retrouvent au chômage car ayant 2 ans d'ancienneté comme CUI et qui ne peuvent pas prétendre à un CDD AESH faute de budget, la seule annonce du ministère est la création de 350 équivalents temps plein en 2015 et 350 en 2016, bref une goutte d'eau ! L'intersyndicale a soulevé l'incohérence d'un système où un métier pérenne est assumé par des personnels précaires, qu'ils soient en CUI ou en CDD/CDI AESH. Le ministère s'est contenté d'envisager hypothétiquement une augmentation du nombre de personnels en CDD/CDI AESH... une hypothèse, rien de plus.

L'intersyndicale a demandé la généralisation des CDD de 3 ans, pour permettre aux salariés d'avoir une perspective de carrière, et assurer aux élèves en situation de handicap un suivi cohérent à leur accompagnement. Le ministère s'est dit favorable à cela, mais pas avant le deuxième contrat. Le ministère s'est engagé à faire une note en ce sens aux Rectorats.

Les organisations syndicales FERC-CGT, SUD éducation, FNEC-FP-FO et FAEN attendent des actes pour permettre une véritable sortie de la précarité de ces personnels indispensables.

Elles appellent à l'organisation d'Assemblées Générales unitaires dans les départements et les académies pour discuter des suites des actions en faveur des personnels AESH.

Paris, le 6 novembre 2015